

ANNEXE 224-A.5

Dotations médicales

Dotation médicale recommandée pour un éloignement jusqu'à 6 milles d'un abri.

Localisation dans le contenant Effet thérapeutique	Dénomination Commune Internationale (DCI) et/ou molécule active (Dosage unitaire) *	Référence selon Codification Européenne ATC	Nom commercial du produit acheté A indiquer ici	Liste Présentation	Quantité, par conditionnement	Nombre de boîtes	Date de péremption A indiquer ici
ANTALGIQUES-ANTISPASMODIQUES							
ANTI-DOULEUR/ANTI-FIEVRE	Paracétamol (500 mg)	N02BE 01		Poudre pour solution buvable	12 Sachets	1	
CARDIOLOGIE							
CORONARODILATATE UR	Trinitrine 0,15 mg	C01DA 02		II Solution pour pulvérisation	Flacon spray	1	
ANTIAGREGANT	Acide Acétylsalicylique 300 mg	B01AC O6		Poudre pour solution buvable	30 Sachets	1	
DERMATOLOGIE							
ANTISEPTIQUE LOCAL	Chlorhexidine aqueuse (0,05%)	D08AC 02		Solution	10 Unidoses	1	
ACCESSOIRES							
SPARADRAP	2,5 cm x 5 m			Rouleau	Rouleau	1	
COMPRESSES STÉRILES	10x10			Sachet unit.	Paquet (par 10)	1	
PANSEMENTS ADHESIFS	Stériles 4 côtés			Assortiment	Boite de 20 minimum	1	
COUVERTURE DE SURVIE						1	

Recommandations:

- Les sujets ayant des antécédents spécifiques (allergies, asthme, syndromes neurologiques, cardiaque ou autres) doivent se munir du traitement d'urgence adapté à leur cas.
- Une protection solaire individuelle type écran total est vivement conseillée-
- L'achat du médicament générique est recommandé quand celui-ci existe.
- Il est vivement recommandé de placer les produits dans un contenant étanche et muni d'un dispositif de fermeture de sécurité dissuasif en particulier pour les enfants. La dotation doit être placée dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la lumière et de l'eau et peu soumis aux variations thermiques.

Nota: La fiche informative accompagnant le produit dans sa boîte donne les informations de référence. Bien vérifier la date de péremption avant usage.

Sauf cas de force majeure, les médicaments relevant de la réglementation de la liste I ou de celle de la liste II ne peuvent être utilisés que sur prescription médicale : demander une consultation télé-médicale (CCMM).

Les quantités proposées correspondent à un équipage de 6 personnes maximum.